

FLASH SANITAIRE

Communiqué du réseau FREDON—FDGDON Pays de la Loire

N°2—Octobre 2014

EDITO SPECIAL BERCE DU CAUCASE

Présente dans notre environnement depuis le XIX^{ème} siècle...

La Berce du Caucase, *Heracleum mantegazzianum* Somm. et Lev., est originaire du Caucase. Elle a été introduite en Europe du Nord et de l'Ouest au XIX^{ème} siècle. Cultivée d'abord dans les jardins botaniques, elle s'en échappa mais resta discrète près d'un siècle.

Elle est devenue indésirable...

La Berce du Caucase se distingue par trois impacts potentiels :

- sur la santé humaine, pouvant provoquer de graves brûlures ;
- sur l'environnement car dès les années 1950 elle commença à révéler son caractère invasif dans certaines régions françaises ;
- sur l'économie et les activités humaines.

Aussi est-elle classée en Pays de la Loire comme plante invasive potentielle pour des motifs sanitaires...

Dans ce numéro

- La Berce du Caucase



FREDON Pays de la Loire
9, avenue du Bois l'Abbé
– CS 30045 –
49071 BEAUCOUZE cedex

Mail : accueil@fredonpdl.fr
Site internet
www.fredonpdl.fr

La FREDON est reconnue
Organisme à Vocation Sanitaire
depuis le 31 mars 2014.



Qu'est-ce qu'une espèce invasive ?

Une espèce est dite invasive si elle réalise trois conditions : c'est une espèce introduite, intentionnellement ou non, dans un territoire qui se situe hors de son aire de répartition naturelle, c'est une espèce qui se multiplie sur ce territoire, sans intervention de l'homme, et y forme une population pérenne, c'est une espèce qui constitue un agent de perturbation des activités humaines ou nuit à la diversité biologique.

(<http://www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/>)

➤ Plus d'informations dans le prochain flash



Comment la reconnaître ?

La Berce du Caucase est une plante de la famille des Apiacées, plus connue sous le nom d'Ombellifères. Celles-ci sont très nombreuses et parfois de grande taille. Mais notre espèce se caractérise d'abord par sa très grande dimension car elle peut atteindre 3,50 m de hauteur. C'est la plus grande plante herbacée d'Europe.

Ses principales caractéristiques :

- Tige épaisse et creuse pouvant dépasser 10 cm de diamètre ;
- Feuilles alternes, très découpées en 3 ou 5 divisions, mesurant de 50 cm à 1 m de longueur, bordées de dents aiguës, glabres ou faiblement pubescentes à la face inférieure ;
- Pétiole de section cylindrique et ponctué de taches rouges ;
- Fleurs blanches disposées en ombelles constituées de plus de 50 rayons, d'un diamètre de 50 cm et des fruits de 10 à 14 mm bordés de poils hérissés (plus de 10 000 par individu adulte).



A ne pas confondre avec ...

La Berce commune (*Heracleum sphondylium*), ou Berce sphondyle ou Grande berce, espèce indigène de taille plus modeste (1,5 à 2 m), avec une ombelle de 30 rayons au maximum, des pétioles comportant un sillon et sans aucune tache rouge, des feuilles plus arrondies et d'aspect mat.

Pour plus d'informations sur la Berce sphondyle, consulter le site Internet par le lien suivant :

<http://www.aujardin.org/heracleum-sphondylium-berce-sphondyle-grande-berce-t171906.html>

Quelques éléments de biologie

Le développement végétatif de la plante dure 2 à 3 ans.

Elle accumule des réserves dans son système racinaire, fleurissant à partir de la troisième année, en juin/juillet, et fructifiant de mi-août à mi-octobre.

Après la dissémination des graines, la racine pivotante meurt ; mais certaines observations laissent à penser que la plante peut fleurir plusieurs années de suite avant de mourir !

La Berce du Caucase aime un climat ou un sol suffisamment humide et un substrat bien pourvu en azote. Les sols acides ne lui conviennent pas ;

On la rencontrera de façon privilégiée dans les talus et les friches, mais elle peut envahir aussi les berges de rivières, des prairies ou des lisières de forêt.

Les agents de propagation des graines à distance sont principalement l'eau (crues) et le vent. Elle est favorisée également par les perturbations de milieux notamment le remaniement du sol.



La Berce du Caucase, photo FDGDON 87

Pourquoi est-elle indésirable ?

Pour la santé humaine : la sève de la plante contient des furanocumarines, protéines qui sont activées par la lumière solaire (substance photo-sensibilisante).

Ainsi, lorsque la peau entre en contact avec la sève puis est exposée au soleil, des lésions sont provoquées (dermatoses). La peau devient rouge, se gonfle, de grandes cloques apparaissent au bout de 1 à 2 jours. Ces lésions ont l'aspect de brûlures pouvant être très graves (3^{ème} degré). Le contact avec les muqueuses (œil, bouche...) nécessite un traitement approprié, dans ce cas, un médecin doit être appelé.



Brûlure due à la Berce du Caucase
Mumbling Mountain
Loughborough University

Pour l'environnement : espèce très compétitive par sa forte croissance et sa grande taille, elle monopolise rapidement l'espace, les ressources nutritives et la lumière, ce qui induit ainsi la disparition locale des espèces indigènes. Cela peut également amplifier l'érosion des berges des cours en l'absence de ripisylve.

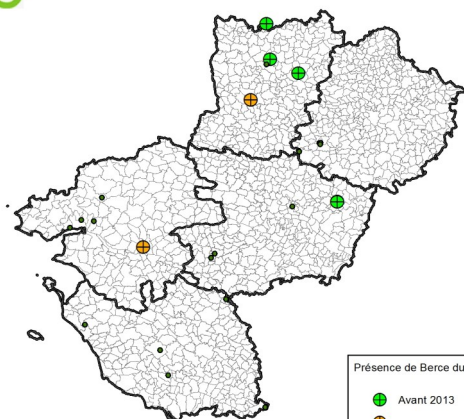


Photo FDGDON 72

Pour l'économie et les activités humaines : les grandes populations de plantes selon les lieux occupés, peuvent entraver l'accès et la circulation de pêcheurs et promeneurs le long des cours d'eau. Des animaux peuvent aussi être brûlés en consommant les plantes. Elles peuvent réduire la visibilité au niveau des routes, ce qui nécessite des interventions des équipes d'entretien et des surcoûts pour les collectivités.

5 bonnes pratiques :

1. Ne pas planter cette espèce.
2. Ne pas laisser de déchets sur place.
3. Ne pas jeter dans les déchets verts mais uniquement avec les déchets ménagers.
4. Ne pas laisser de plantes sur place pour éviter toute propagation.
- 5.



Présence de Berce du caucase répertoriés :

- Avant 2013
- Après 2013

Service cartographie FDGDON 85 - Source : BD CARTHAGE IGN

Date : 16/10/2014

La Berce du Caucase dans notre région

En Pays de la Loire, elle est classée comme plante invasive potentielle pour des motifs sanitaires.

Nous avons connaissance à ce jour de deux stations signalées, l'une en Sarthe, l'autre en Loire-Atlantique. Mais cela ne veut pas dire que ce sont les seules.

Que faire si vous découvrez un foyer ?

Informez de suite le correspondant de votre département.

Lui envoyer des photos pour une première confirmation. Cela pourra conduire à un déplacement sur site selon nécessité et selon l'ampleur de l'infestation.

Attendre ses conseils avant d'intervenir.

Vos contacts départementaux :

FDGDON 44 : 02 40 36 83 03

Contact : Vincent Brochard

fdgdon44.techniciens@wanadoo.fr

FDGDON 49 : 02 41 37 12 48

Contact :

fdgdon49@orange.fr

FDGDON 53 : 02 43 56 12 40

Contact : Roland Foucault

techniciens@fdgdon53.fr

FDGDON 72 : 02 43 85 28 65

Contact :

accueil@fdgdon72.fr

FDGDON 85 : 02 51 47 70 61

Contact : Johan Bornier

fdgdec.vendee@wanadoo.fr

Rédaction : FREDON Pays de la Loire — 02 41 48 75 70
Direction générale et service communication

Pour toute intervention sur le terrain

Les précautions vestimentaires à prendre :

Le port de gants imperméables est impératif.

L'intégralité du corps doit être protégée de manière à éviter le contact direct de la peau avec la plante : vêtements à manche longue ou combinaison, lunettes, masque...

Faut-il intervenir maintenant ?

Il est trop tard pour intervenir de façon efficace car la floraison est faite, voire la dissémination des graines commencée. Néanmoins :

Si les graines sont encore présentes, il est conseillé de couper toutes les ombelles, de les faire sécher dans un abri sec et couvert, puis de les incinérer. Il faut éviter de constituer un stock de graines ou de faire grossir un stock existant. La durée de vie d'un tel stock varie de 3 à 5 ans. La gestion d'un foyer pour arriver à la disparition de l'espèce sera au moins égale à cette durée.

S'il n'y a qu'un seul pied (ou quelques pieds), seul l'arrachage manuel est préconisé. Il faudra d'abord couper la plante pour mieux atteindre la racine, puis déterrer l'extrémité supérieure de celle-ci à l'aide d'une bêche (ou de tout autre outil tranchant) et de la sectionner sous le collet, au moins à 15 cm en-dessous de la surface du sol. C'est en effet au niveau de cette partie que de nouvelles repousses peuvent apparaître et, bien que plus chétives, engendrer de nouvelles ombelles.

Cette opération est à faire normalement en mai ou en juin, avant la production de graines.

Quand une opération de fauchage et d'arrachage est terminée, enlevez vos vêtements et vos gants en les retournant à l'envers. Afin de prévenir la contamination, évitez de mettre en contact vos vêtements souillés avec d'autres objets ou vêtements et nettoyez-les avant tout autre usage. Lavez les outils en contact avec la sève de la plante (sécateur, débroussailluse, autres).

Si un foyer important était découvert, sa gestion sera à envisager au printemps prochain.

